



Mairie

# COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL de la SEANCE Du CONSEIL MUNICIPAL du 21 décembre 2009

**PRESENTS:** MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, CHAMBET Anthony, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, DESRUES Jean-Claude, PERINET-MARQUET Guy, JACCAZ Jean-Paul, PERNOD Stéphanie.

**ABSENTS excusés :** MOLLARD Julie, LABROUSSE Jean

**Procurations :** MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony, LABROUSSE Jean à Pierre BESSY

**ABSENT :** BARDET Olivier.

### **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales. **Monsieur Dominique PELLISSIER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**

### **APPROBATION du PROCES-VERBAL de la SEANCE du 24 novembre 2009.**

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utiles, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 novembre 2009, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 novembre 2009 est adopté à **l'unanimité des présents et représentés.**

## EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE du JOUR de la SEANCE du 24 Novembre 2009

### **QUESTIONS SOUMISES A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITIONS DE Monsieur LE MAIRE.**

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter de débattre d'une question supplémentaire concernant le portage du Contrat Station Durable.

Le Conseil accepte à l'unanimité et examine aussitôt cette question.

### **Validation du programme définitif du Contrat Station Durable et de sa gouvernance.**

Le Maire rappelle que la station de Praz-sur-Arly a fait acte de candidature pour un Contrat Station Durable auprès du Conseil Régional, avec les communes de Cordon et Combloux. La candidature a été approuvée le 3 septembre dernier. Le Maire propose la validation du programme définitif selon le tableau ci-après :

**Tableau récapitulatif du territoire (pour les trois communes) :**

FICHE ACTION	Coût total projet	Subvention Région	Taux Région	Autres financeurs	Taux autres	Auto financement	Taux AF
<b>AXE 1 : MOBILISATION DES ACTEURS POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b>							
<b>ACTION 1.1</b>	<b>Mise en réseau des produits touristiques</b>						
	16 000,00 €	9 600,00 €	60,00%	0,00 €	0,00%	6 400,00 €	40,00%
<b>ACTION 1.2</b>	<b>Valoriser les produits du terroir</b>						
	30 000,00 €	18 000,00 €	60,00%	0,00 €	0,00%	12 000,00 €	40,00%
<b>TOTAL AXE 1</b>	<b>46 000,00 €</b>	<b>27 600,00 €</b>	<b>60,00%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>18 400,00 €</b>	<b>40,00%</b>
<b>AXE 2 : DIVERSIFICATION QUATRE SAISONS</b>							
<b>ACTION 2.1</b>	<b>Prise en compte environnementale et énergétique des équipements touristiques existants</b>						
	71 300,00 €	32 180,00 €	45,13%	0,00 €	0,00%	39 120,00 €	54,87%
<b>ACTION 2.2</b>	<b>Conforter l'offre de promenade toute saison</b>						
	532 725,00 €	191 635,00 €	35,97%	0,00 €	0,00%	341 090,00 €	64,03%
<b>ACTION 2.3</b>	<b>Affirmer le territoire comme une destination VTT</b>						
	219 450,00 €	90 570,00 €	41,27%	0,00 €	0,00%	128 880,00 €	58,73%
<b>ACTION 2.4</b>	<b>Equipements structurants pour les activités de loisirs et sportives</b>						
	523 800,00 €	230 995,00 €	44,10%	0,00 €	0,00%	292 805,00 €	55,90%
<b>ACTION 2.5</b>	<b>Renforcer l'identité et l'attractivité de la richesse patrimoniale et historique</b>						
	593 800,00 €	219 984,00 €	37,05%	8 000,00 €	1,35%	365 816,00 €	61,61%
<b>TOTAL AXE 2</b>	<b>1 941 075,00 €</b>	<b>765 364,00 €</b>	<b>39,43%</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>0,41%</b>	<b>1 167 711,00 €</b>	<b>60,16%</b>
<b>AXE 3 : ANIMATION DU CONTRAT</b>							
<b>ACTION 3.1</b>	<b>Animation du Contrat</b>						
	12 840,00 €	6 420,00 €	50,00%	0,00 €	0,00%	6 420,00 €	50,00%
<b>TOTAL AXE 3</b>	<b>12 840,00 €</b>	<b>6 420,00 €</b>	<b>50,00%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>6 420,00 €</b>	<b>50,00%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 999 915,00 €</b>	<b>799 384,00 €</b>	<b>39,97%</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>0,40%</b>	<b>1 192 531,00 €</b>	<b>59,63%</b>

Pour la mise en œuvre du Contrat Station Durable, Monsieur le Maire précise que les trois communes n'étant pas regroupées au sein d'une structure intercommunale propre, le Comité de suivi de la candidature propose l'organisation de la gouvernance selon les modalités suivantes :

- **Désignation d'un interlocuteur politique auprès de la Région :**
  - o Monsieur le Maire de Cordon, représentant les trois communes.
- **Désignation d'un animateur du Contrat, interlocuteur technicien auprès de la Région :**
  - o Chargé de Mission de la commune de Cordon, représentant les trois communes.
- **Mise en place d'une instance de concertation locale : Le Comité de Suivi composé de :**
  - o Les Maires et leur adjoint au tourisme, les directeurs des Offices de Tourisme et les techniciens
- **Mise en place d'un comité de pilotage**

Différent du Comité de suivi du CSD, il associera les services de la Région pour faire le point sur l'état d'avancement du Contrat. Il sera composé des membres suivants :

- Deux représentants élus de chacune des communes
- Le (la) Président(e) de chacun des trois Offices du Tourisme
- Le (la) Directeur(trice) de chacun des trois Offices du Tourisme.
- Le (la) Directeur(trice) Général(e) des Services ou la personne en charge des dossiers tourisme de chacune des trois communes.
- Un représentant des gestionnaires des domaines skiables
- Un représentant des hébergeurs
- Un représentant désigné par chaque commune de prestataires d'activités ou de services

(Bureau des guides, guide du patrimoine, gestionnaire de site, ...)

- **Contractualisation :**

Après validation du Contrat Station Durable les trois communes de Combloux, Cordon et Praz sur Arly : Valideront une convention tripartite définissant les règles concernant la répartition des financements des actions sur le territoire, les règles de délégation de maîtrises d'ouvrage entre communes précisant les conditions d'engagements des dépenses de réalisations, de mobilisation et de reversement des subventions. Les Maires des trois communes seront habilités à signer la convention avec la Région.

**VOTE** : adopté à l'unanimité du Conseil.

Le Maire reprend ensuite les questions à l'ordre du jour.

**Question n° 1 : Création de poste d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe**

Mme Cristel GAIDON quitte ses fonctions au sein du personnel communal. Elle assurait le périscolaire du soir et du ménage dans le bâtiment de la cantine. Pour assurer la continuité du service, le Maire propose une réorganisation en interne. Mlle Emilie MOLINIE, qui travaille déjà à la cantine, assurera en plus le travail de Mme GAIDON. Il faut donc créer un poste correspondant à ses nouvelles fonctions. Il s'agit d'un temps non complet, permanent, à raison de 27h par semaine.

**VOTE** : adopté à l'unanimité du Conseil.

**Question n° 2 : Aide aux sportifs de haut niveau**

La commission « sport et culture » propose la revalorisation de 1000 euros de la prime fixe « titulaires de l'équipe de France » pour le ski alpin. Cette initiative trouve son origine dans le projet de voir Thomas FANARA porter le logo de Praz-sur-Arly sur son casque et son bandeau. La valeur d'une prime justifiant cela pour un skieur du niveau de Thomas est de 25 000 euros en règle générale. La Mairie donnait jusque là 4000 euros de prime fixe. La commission propose de monter son aide à 5000 euros. L'office de tourisme a contacté les remontées mécaniques et l'ESF. A eux trois, ils ont pu mobiliser 8000 euros, ce qui fera un total de 13 000 euros. Thomas FANARA a été sensible à cette offre et cette mobilisation et, avant même une validation officielle, il a porté le logo sur son casque.

La commission propose également la revalorisation des primes de résultat, uniquement pour les podiums, selon le tableau ci-dessous.

***SKI ALPIN***

	<i>Proposition de prime</i>	<i>Montant prime actuelle</i>
<b><i>Championnats du Monde</i></b>		
1 <sup>er</sup>	10.000 euros	5.000 euros
2 <sup>ème</sup>	5.000 euros	2.500 euros
3 <sup>ème</sup>	3.000 euros	1.500 euros
<b><i>Epreuve de Coupe du Monde</i></b>		
1 <sup>er</sup>	5.000 euros	2.000 euros
2 <sup>ème</sup>	3.000 euros	1.000 euros
3 <sup>ème</sup>	2.500 euros	750 euros
<b><i>Globe de Cristal par discipline</i></b>		
1 <sup>er</sup>	15.000 euros	10.000 euros
2 <sup>ème</sup>	7.000 euros	5.000 euros
3 <sup>ème</sup>	3.000 euros	2.500 euros
<b><i>Jeux Olympiques</i></b>		
1 <sup>er</sup>	30.000 euros	10.000 euros
2 <sup>ème</sup>	15.000 euros	7.500 euros
3 <sup>ème</sup>	10.000 euros	5.000 euros

*Le maximum de primes cumulées serait de 35.000 euros (hors jeux olympiques et hors championnats du Monde).*

Ce changement de primes est mis en place dès cette saison 2009/2010, bien que Thomas FANARA ait été blessé au genou et que sa saison soit hélas terminée. L'ensemble du Conseil Municipal souhaite à son champion ses vœux de prompt rétablissement.

**VOTE** : adopté à l'unanimité du Conseil.

**Question n° 3 : Subvention à la manifestation MB RACE.**

La municipalité a été sollicitée par l'association MB RACE pour que Praz-sur-Arly intègre la course MB RACE, un ultra marathon VTT qui sera lancé, pour la première édition, le 10 juillet 2010. Il s'agira de la course VTT la plus difficile au Monde au regard de sa distance totale (140 km) et son dénivelé (environ 6000 mètres). Cette manifestation est prévue le 10 juillet 2010 et serait découpée en trois niveaux : 50 km, 100 km et 140 km. Praz-sur-Arly serait commune étape et accueillerait ainsi l'arrivée du 100 km tandis que la ville de Sallanches serait pressentie pour accueillir l'arrivée du 50 km et Combloux du 140 km.

Cette fête du VTT sera complétée, le 10 juillet, par une épreuve d'enduro et, le 11 juillet, par une randonnée grand public sur le domaine des Portes du Mont-Blanc. Ce projet est proche du projet proposé au SIVOM Pays du Mont-Blanc (Roc Mont Blanc) et qui avait été finalement refusé en raison de son coût. Le SIVU du Jaillet (Portes du Mont-Blanc) s'est déjà positionné favorablement pour relancer le projet.

Pierre BESSY précise aussi que d'autres idées peuvent compléter cela les années suivantes (par exemple une épreuve de descente) et que nos projets peuvent s'inscrire dans cette démarche.

Praz-sur-Arly souhaite en effet développer ses activités VTT. La station possède déjà un important réseau de circuits balisés. La station recherche également des événements pour dynamiser la fréquentation en début d'été. Des actions sont inscrites par exemple dans notre dossier de Contrat Station Durable.

Au regard de ces éléments, Monsieur Pierre BESSY propose donc au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention de 6 000 euros à l'association MB Race pour que Praz-sur-Arly devienne commune étape de l'événement et obtienne le statut de village d'arrivée de l'épreuve du 100 km de la MB Race.

Plusieurs élus interviennent pour dire qu'il serait dommage de manquer une telle opportunité et que ce sera peut être, dans quelques années, l'équivalent VTT de l'Ultra Trail du Mont-Blanc.

**VOTE** : adopté à l'unanimité du Conseil.

**Question n° 4 : Participation communale à la micro crèche de Meg'Accueil.**

Stéphanie PERNOD expose qu'en complément de la délibération du 24 novembre 2009 relative à la participation communale 2010 à l'EPIC MEG'ACCUEIL, il est précisé que ce dernier sollicite les Communes de Megève, Praz sur Arly et Demi-Quartier pour une subvention tarifaire concernant la crèche (multi accueil collectif et micro crèche ouverte depuis le 20/12/2008 et qui connaît un franc succès).

Le niveau de coût de revient de l'heure de garde est estimé à 6,69 euros.

Ainsi, le montant de la prévision de la subvention 2010 s'établit comme suit :

Centre des dépenses	Participation CAF + familles	Participation de la commune	Niveau de coût estimé	TOTAL prévision 2010	Pour mémoire 2009
Crèche Multi accueil collectif	3,99 €	22.500 heures x 2,70 €	6,69 €	61.000 €	77.000 €
Micro crèche	3,49 €	1.500 heures X 3,20 €	6,69 €	5.000 €	3.000 €

**VOTE** : adopté à l'unanimité du Conseil.

**Question n° 5 : Restes à réaliser au budget principal d'investissement.**

Claude JOND, adjoint aux finances, rappelle à l'assemblée, la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées au cours des derniers mois, prévues sur l'exercice 2009 sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice et propose de reporter les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2010.

• **Dépenses**

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2010
2031	Frais d'études	5 462,64 €
2313	Immobilisations en cours – Constructions	201 553,83 €
2315	Immobilisations en cours – Installations, matériel et outillage	789 731,62 €
	<b>TOTAL</b>	<b>996 748,09 €</b>

• **Recettes**

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2010
1322	Subventions d'investissements – Région	122 756,97 €
1323	Subventions d'investissements – Département	163 800,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>286 556,97 €</b>

**VOTE** : adopté à l'unanimité du Conseil.

**Question n° 6 : Restes à réaliser sur les investissements du budget « eau et assainissement »**

Il s'agit du même principe que pour la question précédente et concerne les dépenses uniquement.

• **Dépenses**

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2010
<b>2315</b>	<b>Immobilisations en-cours – BENEDETTI –AMGT CARREFOUR GIRATOIRE</b>	26 184, 89 €
	<b>TOTAL</b>	<b>26 184, 89 €</b>

**VOTE** : adopté à l'unanimité du Conseil.

**Question n° 7 : Taxe foncière 2009 de la SEM.**

La SEM qui gérait les remontées mécaniques a été liquidée en mars 2008. La commune a acquis l'ensemble du foncier qui lui appartenait en 2009, dès qu'elle y a été autorisée par le Tribunal. Depuis, le bonis de liquidation a été versé au différents actionnaires dont la mairie (propriétaire à 95%) et l'office de tourisme font partie. Depuis, le service des impôts a sollicité la municipalité afin qu'elle s'acquitte de la taxe foncière 2009, qui aurait dû être réglée par la SEM. Mais le cabinet comptable missionné pour suivre la liquidation a omis de l'intégrer aux charges à provisionner avant versement du bonis. Afin d'éviter de remettre en cause toute la procédure, et dans la mesure où la mairie était très largement majoritaire dans la SEM, il est proposé de régler ladite taxe foncière 2009 pour un montant de 17 258 euros.

**VOTE** : adopté à l'unanimité du Conseil.

**Question n° 8 : Avenant micro crèche.**

Suite à la visite de la PMI, des travaux complémentaires ont été nécessaires en terme de sécurité pour les enfants. Le chapitre « menuiserie » a donc été revu à la hausse pour des anti-pince doigts, des cache-radiateurs et des barrières supplémentaires. Le montant complémentaire est de 10 488 euros sur un total de 39 789 euros.

Le Maire précise que la garderie est ouverte au public depuis ce matin et que l'ensemble est très réussi. La société La Part de Rêve a remercié les élus pour leur engagement qui était remarquable. Le Maire remercie d'ailleurs les élus qui sont venus au pied levé, samedi matin, pour aider à terminer les travaux afin d'être certains que tout serait opérationnel le soir même pour accueillir les enfants.

**VOTE** : adopté à l'unanimité du Conseil.

**Question n° 9 : Convention de stage au service urbanisme.**

Une étudiante recherchant un stage de fin d'études en cycle de notariat a sollicité la municipalité. C'est une opportunité intéressante pour l'étudiante qui pourra compléter ses connaissances. Pour la Mairie, ses compétences pourraient permettre d'avoir une aide en matière juridique au service « urbanisme » qui aura beaucoup de projets à traiter en 2010. L'étudiante pourra aussi travailler sur les projets (nombreux) de régularisations foncières. Il s'agira d'un stage de 8 mois et demi qui débutera en janvier. Une prime de gratification de 650 euros mensuels est proposée.

**VOTE** : adopté à l'unanimité du Conseil.

**Question n° 10 : Lancement des concertations pour la route de bouclage Rosière-Varins.**

Le programme du projet a été validé le 24 novembre dernier. Il est proposé d'entamer les concertations et d'informer le public. Une brochure sera créée pour informer la population sur la nature des travaux entrepris et les objectifs à tenir, en lien avec l'aménagement du front de neige. Une réunion publique sera aussi organisée au moment du rendu des marchés de maîtrise d'oeuvre.

**VOTE** : adopté à l'unanimité du Conseil.

**Question n° 11 : Approbation du Projet Urbain Partenarial avec Alp General Building**

Le Maire rappelle qu'un permis de construire est en cours d'instruction pour le terrain Val Soleil (Tirecorde). Il s'agit de la construction d'une résidence de tourisme de 350 lits et d'une résidence hôtelière de 150 lits. Le redimensionnement de l'offre touristique dans ce secteur (qui compte actuellement un centre de vacances, qui sera remplacé par la résidence de tourisme) nécessite d'améliorer la desserte sur la RD1212 à la demande du Conseil Général. La municipalité s'était positionnée, en 2008, pour la création d'un rond-point, qui aurait aussi permis d'améliorer la sortie de la route de Cassioz. Les services du Conseil Général n'ont pas souhaité cette solution pour des raisons de sécurité. Le carrefour giratoire aurait été situé trop près du virage du Moulin Neuf, engendrant des risques en raison du manque de visibilité.

Le Conseil Général demande plutôt l'amélioration du tourne-à-gauche, avec une réalisation « en dur » (avec bordures), qui sera plus long que l'actuel (200 mètres). La municipalité réalisera en même temps un véritable arrêt de bus. On estime que cette opération globale coûtera environ 280 000 euros.

La municipalité estime que le promoteur doit participer de façon conséquente à l'opération et propose la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial, une disposition récemment créée par l'Etat. Il est ainsi décidé de signer une convention avec le constructeur Alp General Building qui versera 221 000 euros dans le cadre du PUP. Ce montant remplace la TLE (exonération des parcelles concernées pour 2 ans). 30% seront dus au moment de la déclaration d'ouverture de chantier, 50% six mois plus tard et le solde à l'achèvement des travaux de voirie.

Le Maire précise que ce système est aussi une garantie de toucher une grande partie de la

somme avant de démarrer les travaux, ce qui ne serait pas le cas avec la TLE. Ces travaux de voirie auront sans doute lieu en 2011.

**VOTE** : adopté à l'unanimité du Conseil.

**Question n° 12 : Permis Val Soleil : convention d'occupation du domaine public et d'entretien entre la mairie et le Conseil Général**

Les travaux de voirie présentés dans la question précédente auront lieu sur le domaine du Conseil Général (RD1212). Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec le Conseil Général afin que la municipalité puisse réaliser le chantier.

**VOTE** : adopté à l'unanimité du Conseil.

**Question n° 13 : Convention loi montagne avec Alp General Building**

Le Maire rappelle la volonté du Conseil Municipal d'encadrer les projets de constructions de logements touristiques. C'est l'objectif des conventions « loi montagne ». Il est décidé d'en signer une avec le promoteur du projet Val Soleil. Cette convention stipulera l'obligation de maintenir une activité de résidence hôtelière ou touristique pendant au moins 18 ans, sans possibilité de transformer la destination des constructions. Le promoteur devra également réserver 5% de SHON à la construction de logements pour le personnel (estimé ici à l'équivalent d'environ dix logements). Enfin, l'établissement devra rester ouvert dix mois sur douze. Il s'agit d'une volonté autant économique que sociale pour la commune.

**VOTE** : adopté à l'unanimité du Conseil.

**Question n° 14 : Modification des statuts du SIVOM du Jaillet : compétence « gendarmerie ».**

Le SIVOM du Jaillet débat depuis 2005 de l'opportunité d'élargir ses compétences pour la construction et l'entretien de bâtiments destinés à la Gendarmerie Nationale. Cette dernière estime que les actuels bâtiments, situés derrière la gare de Megève, sont en mauvais état. La commune de Megève, propriétaire des lieux, souhaiterait pour sa part récupérer ces bâtiments pour des projets sportifs, proposant l'installation d'une nouvelle gendarmerie aux Retornes, à la sortie de Megève (près de Demi-Quartier).

Aucun accord n'avait pu être trouvé jusqu'à présent. Depuis les élections municipales, les discussions avaient repris. La municipalité de Praz-sur-Arly n'était pas hostile à ce projet, malgré le sentiment de devoir payer un projet qui devrait être uniquement du ressort de l'Etat. Il convenait toutefois de trouver un accord équilibré, le Maire rappelant que Megève conserve des avantages certains à disposer d'une gendarmerie sur son territoire communal (taxes perçues, familles présentes, proximité du service, etc). Yann JACCAZ a donc souhaité que soient revues les propositions de Megève, qui proposait une répartition des coûts selon la population DGF. Après de nombreuses discussions, il a été décidé au SIVOM du Jaillet une répartition ainsi faite :

- **10% du montant des investissements à la charge de la commune de Megève,**
- **90% par l'ensemble des communes membres avec une répartition fonction de la population DGF retenu officiellement par le ministère de l'intérieur de chaque commune. La Clé de répartition évoluera en fonction des seuils de population DGF notifiés par le ministère de l'intérieur.**
- Par ailleurs, le Sivom du Jaillet s'engage à contribuer à hauteur de 200.000 € au financement des travaux de viabilisation de la parcelle qui accueillera le projet, Megève ne percevant pas de TLE (les établissements publics étant exonérés). Il est enfin précisé ici que la commune de Megève mettra le terrain à disposition du sivom du Jaillet sous forme de bail emphytéotique d'une durée de 50 ans et cela à l'euro symbolique.

A noter que c'est le Maire de Praz-sur-Arly qui a œuvré à trouver une solution et proposé cette clé de répartition en collaboration avec le Maire de Combloux, tous deux étant soucieux de voir aboutir ce projet qui avait du mal à obtenir un consensus sur son volet « financement ».

L'investissement est évalué à environ 3 millions d'euros TTC (auxquels il faudra peut être ajouter la construction de logements pour les renforts saisonniers). L'Etat devrait verser une subvention d'environ 330 000 euros puis paiera un loyer annuel pour l'occupation des bâtiments. Cela ne compense toutefois pas l'investissement, les loyers et subventions étant calculés selon des barèmes nationaux qui ne tiennent pas compte du coût du foncier et du bâtiment au niveau local.

Sur ces bases le coût des annuités, pour la commune de Praz-sur-Arly, serait d'environ 7 000 euros la première année, pour descendre à seulement 263 euros en année 18. Le solde serait ensuite bénéficiaire. Cela ne tient toutefois pas compte des charges d'entretien des bâtiments.

Il est donc proposé, sur ces bases, de valider la modification des statuts du SIVOM du Jaillet, qui ont été votés par les délégués lors du Conseil Syndical du 16 décembre 2009.

**VOTE** : adopté à l'unanimité du Conseil.

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des ADJOINTS au MAIRE : Néant.**

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des RAPPORTEURS des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant.**

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des CONSEILLERS MUNICIPAUX : Néant.**

#### **COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

**Conseil Municipal des Jeunes** : Il a été créé ce même jour à 18h. Le nombre de candidats (14) n'a pas nécessité l'organisation d'un scrutin (prévu auparavant pour janvier). Tous se sont réunis en séance pour se présenter, parler de leurs projets et élire leur maire. Parmi les idées évoquées, la création d'une piste de descente VTT, un snowpark, l'amélioration du parcours de santé, la participation des jeunes aux réflexions menées sur l'aménagement du centre village et l'organisation d'animations pour les adolescents. Trois commissions ont été créées : « Sport », « Animation » et « Urbanisme/cadre de vie ». Elles se réuniront en janvier. Les jeunes ont ensuite élu leur maire. Il s'agit d'Etienne ARVIN-BEROD. Ce CMJ sera présenté aux Pralins lors des vœux du Maire, prévus le 29 janvier à 18h.

**Domaine skiable** : Le démarrage de saison n'a pas été facile en raison du faible enneigement. La municipalité et Labellemontagne ont organisé une navette bus entre Praz et le Mont Rond (Bellecombe) pour les skieurs confirmés, les débutants disposant à Praz de la piste des Babys. Depuis, le haut du domaine a pu ouvrir et la liaison ski entre nos deux stations devrait être effective en milieu de semaine, une fois fait un travail sur la piste des Croizats. Une liaison rendue possible par le nouveau téléski des 3 Coins. A l'avenir, il faut espérer – dans un cas similaire – avoir une association des commerçants qui puisse être un interlocuteur auprès de la mairie afin d'évoquer idées et solutions. Beaucoup réclamaient en effet ces bus inter stations. Mais un seul véhicule entraîne une saturation du service à certaines heures. La présence d'une union des commerçants aurait peut être permis, par exemple, de financer un second véhicule.



**Rond-point d'Intermarché** : La réception du chantier a été effectuée. Tout est conforme. Il ne manque que la pose des petits éclairages. Le trottoir, lui, est terminé. Seul le goudronnage n'a pas été fait en raison du sol trop meuble (boue). L'entreprise le fera au printemps. Mais le trottoir peut déjà assurer sa vocation première, sécuriser les piétons.

**Communication** : La municipalité a été récompensée fin novembre aux Trophées de la Communication, remportant le 2<sup>e</sup> prix du « Meilleur magazine d'information d'un établissement public » juste derrière Charente Maritime Tourisme. L'office de tourisme, lui, a encore remporté un premier prix pour son site Internet.

Le Maire en profite pour annoncer que le nouveau bulletin « Info Praline » est paru. Il vient d'être distribué dans les boîtes aux lettres.

**Claude LELOUCH** : Le célèbre cinéaste a été sollicité par le Maire (sur idée de l'office de tourisme) pour devenir le parrain des XXes Montgolfiades Internationales qui auront lieu les 9 et 10 janvier. Claude LELOUCH a accepté avec plaisir. Il sera aussi le parrain de notre nouvelle montgolfière, inaugurée le 9 janvier.

**Jumelage** : La mairie de Roscoff (Bretagne) a sollicité notre commune pour créer un jumelage. Le Conseil Municipal approuve ce projet et une rencontre entre les deux municipalités aura lieu bientôt pour parler de sa mise en place.

**Ouverture de la Mairie le samedi** : sur proposition du Maire, soucieux d'offrir à la population et aux résidents secondaires un service toujours plus adapté à leur rythme de vie, il est décidé que la mairie sera dorénavant ouverte le samedi matin de 9h à 12h, ce à compter du 9 janvier 2010.

**Problème des saisonniers logeant dans des camions** : Le Maire est interrogé sur les démarches entreprises concernant les camions de saisonniers qui stationnent impunément sur le parking des remontées mécaniques. Yann JACCAZ explique qu'il est allé les voir jeudi avec Pierre BESSY afin de leur demander de quitter les lieux, rappelant qu'un arrêté municipal interdit le stationnement la nuit sur le site (la municipalité veille à ce que cela soit aussi respecté par les camping-cars). Les saisonniers n'ont pas bougé depuis et la gendarmerie a été sollicitée. Le Maire est d'autant plus amer que, sur trois camions, deux appartiendraient à des saisonniers qui travaillent à Megève (employés des services techniques mègevans selon les dires même d'un saisonnier). C'est à vérifier mais si c'est le cas, le Maire demandera à ce qu'une solution soit trouvée à Megève même, notre commune n'ayant pas vocation à gérer les problèmes de ses voisins. Il faudra de toute façon travailler sur le problème et trouver des solutions dans les années à venir car ces situations risquent de se multiplier et ces gens sont là pour travailler. Des conditions dignes doivent être trouvées.

**COMPTE-RENDU des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant.**

**Monsieur le Maire constatant l'ordre du jour épuisé, la séance publique est levée à 22 h 20.**

**PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 23 décembre 2009 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 21 décembre 2009.**

**SIGNE : Dominique PELLISSIER, secrétaire de séance.**

Vu pour être affiché le  
Général des Collectivités Territoriales.

conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code  
Le Maire, Yann JACCAZ